



# Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var (Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

BAGNOLS-EN-FORET, le 21 octobre 2017

Madame la Directrice Régionale  
DREAL PACA  
16, rue Zattara  
CS 70248  
13331 MARSEILLE Cedex 3

Objet: ISDND Les Lauriers 83600 BAGNOLS-EN-FORET  
RAR n°1A 145 440 1873 5

Madame la Directrice,

Le 8 septembre dernier, l'ABI vous a adressé un courrier argumenté pour expliquer les raisons de notre opposition à la rehausse du site 3 de l'ISDND de BAGNOLS-EN-FORET.

Nos arguments n'ont manifestement pas su retenir votre attention puisque vous avez jugé bon de ne pas répondre.

Nous avons donc demandé à nos géologues de poursuivre leurs travaux, afin de les compléter et de les détailler davantage.

Vous trouverez ci-dessous, in extenso, le fruit de leurs nouvelles analyses en sachant qu'ils nous accompagneront avec un dossier technique plus complet, formulé dans les règles de l'art, au CODERST, à l'occasion de l'enquête publique et pour la Commission de Suivi du Site.

Les conclusions auxquelles ils aboutissent confortent, s'il en était besoin, notre totale opposition au projet de rehausse. Puissent-elles vous convaincre également afin d'éviter une prise de risques inutile pour les populations et l'environnement.

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Courriel : [dumont.william@orange.fr](mailto:dumont.william@orange.fr) - Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>



# Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var (Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

« Pour le projet de rehausse du site 3 surmontant les déchets actuels du site 3 et partiellement ceux de l'extrémité du site 2, la stabilité de ces deux derniers est essentielle, de même que leur tassement, toujours en cours. Les 7 repères topographiques sommitaux sur chacun des 3 sites mettaient en évidence, dans les dernières études topométriques du SMIDDEV :

- En 2014 :( fig.7) un tassement de 2,5 à 3m sur 7ans pour l'ouest du site 2.
- En 2015 (fig.6) : sur le site 1 (arrêté depuis 22 ans) un tassement de 12 à 48 cm sur un an, sur le site 2 (fermé depuis 11,5 ans) un tassement de 8,5 à 24 cm sur un an et sur le site 3 (inexploité depuis 3,8 ans) un tassement de 5 à 26 cm.

Ces mesures sont supérieures aux estimations du DDAE, ce qui a une conséquence directe sur le projet puisque les digues aval du projet reposent directement sur ces déchets. Par ailleurs il est regrettable que ces 21 repères topométriques sommitaux aient été enlevés prématurément en 2016 pour préparer la mise en œuvre du recouvrement alors que l'appel à candidature pour le recouvrement du site 2 vient juste d'être passé.

Cette imprécision est d'autant plus regrettable que les mesures inclinométriques au sud-ouest des sites 1 et 2 n'ont pu être effectuées en 2016 puisque les inclinomètres ont dû être nettoyés, et partiellement refaits ce qui empêche de confirmer ou infirmer la stabilité de cette zone. Mais les déchets y sont saturés en eau-lixiviat au vu des mesures piézométriques de 2016 (rapport annuel SMIDDEV) sur 10 à 15 m de puissance (fig.8). Ceci prouve que les pompes hydropneumatiques destinées à rabattre ces niveaux sont insuffisantes : maille de prélèvement et/ou profondeur des ouvrages et/ou débit de pompage trop faibles et/ou crépines - massifs filtrants colmatés. Ce défaut a un impact essentiel sur la stabilité de ces sites 2 et 3 où ces déchets pentés à 40%, saturés à leur base sur au moins 10 m reposent en outre sur un socle grésopélitique altéré au vu des sondages réalisés.

Certes ce contexte n'est pas celui du site 3 concerné par la rehausse, mais il convient de signaler pour ce dernier les faits suivants qui offrent une certaine similitude avec les précédents :

- La géomembrane basale de ce site est selon les dires des anciens en mauvais état, les dépôts de mâchefers pour certains encore chauds n'y sont, sans doute, pas étrangers.
- La faille drainante F3 (fig 1-2-3) déjà signalée par Hydrogéomidi en 1991 et située sur des exsudations d'eau et de lixiviat (captées et canalisées) peut bien induire une saturation similaire à la base des déchets de ce site 3. Saturation qui n'est pas prise en compte par Antea dans les calculs de stabilité du projet de rehausse
- Aucun inclinomètre ne permet de confirmer la stabilité des déchets anciens qui constituent la base du projet de rehausse. Les inclinomètres IC1 et IC2 réalisés en 2016 sont peu significatifs sur ce point (fig. 5) :

- IC1 recoupe 14 m de rhyolites saines au-dessous de 6 m de colluvions : il a été implanté à l'aval immédiat de la digue nord en projet, d'où son intérêt, mais ne renseigne en rien sur la nature et la stabilité des terrains situés au sud-ouest de cette digue ni sur celle des déchets situés plus au sud à la base du projet, considérés comme substratum par le DDAE, ce qui est pour le moins exagéré ...

- IC2 présente les mêmes inconvénients et aurait été mieux implanté 30 à 40 m au sud-est

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Courriel : [dumont.william@orange.fr](mailto:dumont.william@orange.fr) - Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>



# Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var (Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

pour contrôler la stabilité de la base ouest des déchets du site.

Les calculs de stabilité Talren (pièces 2 et 3 du DDAE) et les plans prévisionnels en annexe amènent les remarques suivantes :

A : paramètres non pris en compte : ils mésestiment à la fois la saturation basale des déchets et leur hétérogénéité : mâchefers, balles, plastiques, déchets des inondations de juin 2010 pour l'alvéole 6 bis située à l'extrémité nord-est du site (fig.11-12 et Annexe 1 : texte + photos -mairie-Bagnols)

Ces déchets d'inondations n'ont pu être compactés autant que les déchets ménagers habituels et comportent : débris de caravanes, mobil-homes, bateaux, literies, meubles ferrailles, débris de démolition (bois de charpente, gravats, pierres, blocs de béton, tuyaux métalliques et plastiques), petit et gros électro-ménager, boues, cartons, câbles électriques, déchets certes poussés par un compacteur pied de mouton mais peu compactés.

Ces déchets constituent la limite nord est du projet de rehausse .et un volume conséquent: 10 à 19 m d'épaisseur au nord et au centre de l'alvéole 6 bis, 4 à 12 m à l'est sur une surface basale de 1 ha. Les rapports annuels du SMIDDEV ne précisent pas les tonnages stockés en 2011 (pour 2010 : 9961 t estimées). L'annexe 1 détaille ces dépôts.

B : Coefficients de sécurité Talren : l'annexe calculs de stabilité du DDAE est peu prolix : 6 profils sont réalisés, 4 passant par la digue nord (fig.9), 2 par la digue sud (fig.10)

Les coefficients de sécurité calculés ne sont pas explicités : partiels ou globaux ?

S'il s'agit de coefficients partiels, la valeur de 1,0 suffit, par contre en cas de coefficients globaux il faut au moins 1,2 à 1,3. Or les seuls coefficients proches de ces valeurs sont de 1,39 à court terme pour la digue nord et de 1,17 à court terme aussi pour la digue sud.

Toutes les valeurs à long terme sont à peine supérieures à 1,0 (1,01 à 1,06 à long terme). Aucun calcul n'est fait sur la stabilité des déchets de l'ouest du site 3 sur lesquels est implantée une digue sommitale secondaire destinée à contenir 20 m de déchets.

C : la digue nord : ( fig. 10 ) elle s'appuie en rive droite sur des éboulis vraisemblablement décaissés pour s'ancrer sur les rhyolites, mais en rive gauche sur des déchets en cours de tassement potentiellement instables et de caractéristiques mécaniques très différentes .Le cisaillement de cet ouvrage est à craindre à court terme .Enlever ces déchets poserait des problèmes de stabilité de l'ensemble et de pollution .Qu'on se rappelle le barrage de Malpasset dont l'appui rocheux en rive gauche a cédé, ce qui a entraîné sa rupture! Un tel événement amènerait tous les déchets dans le Ronflon ...

D : la digue sommitale nord-ouest : elle devra contenir une épaisseur de déchets de 20 m mais est implantée sur 15 m au moins de déchets en cours de tassement, pentés à

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Courriel : [dumont.william@orange.fr](mailto:dumont.william@orange.fr) - Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>



# Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var (Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

40 % sans aucun calcul Talren pour confirmer sa stabilité. La base de ces déchets, en outre, reste inconnue : déchets très anciens ? remblais peu à pas stabilisés ? éboulis ?

E : la digue sommitale nord-est : elle s'appuie à la fois sur l'alvéole 6 et l'alvéole 6 bis, dont les déchets ne sont pas comparables, on l'a vu. Leurs différences de compaction et de caractéristiques mécaniques risquent fort d'entraîner une rupture de cette digue sommitale.

F : la digue sud : le soubassement y est moins bien connu, mais il est probable que la branche ouest de la digue s'appuie à son extrémité sur des déchets alors que le restant s'ancre sur des rhyolites si les colluvions superficielles sont décaissées, d'où là aussi risque de cisaillement de l'ouvrage. Plus au nord, le flanc ouest du projet de rehausse repose sur des déchets d'âges différents puisqu'on est sur la zone d'interpénétration des sites 2 et 3, pas forcément très stable. »

Nous vous adressons, Madame la Directrice, nos meilleures salutations.

Joël HERVE, secrétaire de l'association

Copies à :

Monsieur le Préfet du VAR

Monsieur le Sous-Préfet de DRAGUIGNAN

Monsieur le chef de l'UD 83

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Courriel : [dumont.william@orange.fr](mailto:dumont.william@orange.fr) - Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>